

Concours *Groupe Voyages Québec*

24 juin au 22 juillet 2021

Règlements de participation

Le concours *Groupe Voyages Québec* est tenu par le magazine Bel Âge propriété de Publications Senior inc. Il se déroule au Québec du 24 juin au 22 juillet 2021.

ADMISSIBILITÉ

Le concours est ouvert à tous les résidents québécois, âgés de 18 ans et plus, à l'exception des employés de Bayard Canada inc., de Publications Senior inc., de TVA et de leurs agences de publicité, ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés.

COMMENT PARTICIPER

Du 24 juin au 22 juillet 2021, le concours sera mis en promotion dans le magazine Bel Âge et sur le site Web *lebelage.ca*. Tous ceux qui décideront de participer devront s'inscrire sur <https://www.lebelage.ca/concours>

Le participant devra obligatoirement remplir le formulaire de participation en ligne.

Une participation par personne.

La date limite d'inscription est le 22 juillet 2021 à 23h59.

PRIX

Escapade dans la Baie Georgienne

Valeur du prix : 859\$ par pers./occupation double= 1 718\$ (net + taxes)

Ce forfait inclut :

- Transport en autocar de luxe
- Hébergement pour 4 nuits
- 5 repas (4 petits déjeuners et un diner)
- Services d'un guide accompagnateur
- Visite du village reconstitué de Sainte-Marie au pays des Hurons
- Visite de Discovery Harbour
- Arrêt à Wasaga Beach
- Tour d'orientation de la région de Muskoka

- Croisière dans les 30 000 îles de la baie Georgienne
- Entrée au parc provincial Algonquin
- Visite du musée canadien de l'histoire
- Croisière sur la rivière Outaouais
- Arrêt au Marché By
- Taxes, FICAV et frais de service

Les dates du voyage sont du 6 au 10 septembre 2021, non modifiables.

CE FORFAIT N'INCLUT PAS

- Assurances et dépenses personnelles
- Repas ou boissons non mentionnés
- Pourboires
- Manutention de bagages

Le prix est non échangeable, non monnayable, non transférable

Lorsque le prix comprend de l'hébergement, le gagnant pourra devoir présenter une carte de crédit valide à l'hôtel pour couvrir les frais accessoires.

TIRAGE

Le 23 juillet à 10h00, chez Publications Senior, 4475, rue Frontenac, H2H 2S2 à Montréal, une sélection au hasard d'une inscription admissible sera effectuée parmi l'ensemble des inscriptions reçues afin d'attribuer le prix.

Le gagnant sera prévenu par téléphone par écrit ou par courriel dans la semaine suivant la journée du tirage. Le gagnant devra être joint dans un délai de 5 jours, à défaut de quoi le gagnant perdra son droit au prix. Le prix sera alors attribué à la personne suivante, dont le nom aura été tiré au sort, et la même procédure sera suivie, jusqu'à ce que le gagnant ait été désigné. Le mode de remise des prix sera décidé avec le gagnant par téléphone, par écrit ou par courriel.

Dans l'éventualité où le gagnant et la personne qui l'accompagne ne peuvent voyager, peu importe la raison, le prix sera annulé sans aucune forme de compensation et un nouveau tirage pourra être effectué.

Le nom, la voix, les déclarations relatives au prix, le lieu de résidence et les photos ou autres représentations du gagnant et /ou de la personne qui l'accompagne peuvent être utilisés à des fins publicitaires sans autre rémunération, et le gagnant et/ou la personne qui l'accompagne y consentent en acceptant le prix.

CONDITIONS GÉNÉRALES

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de suspendre ou encore de changer les règlements du concours en tout temps s'il survenait un inconvénient, un virus ou autres événements qui nuiraient au bon fonctionnement de ce concours. Publications Senior se réserve le droit de substituer les prix ou une partie des prix pour un autre prix de valeur égale ou plus élevée.

Les décisions des organisateurs sont définitives et exécutoires quant à toute question relative au présent concours. Ce concours est assujéti à l'ensemble des lois fédérales, provinciales et municipales applicables. Seul le participant dont le nom aura été tiré sera contacté.

Toutes les données inscrites au formulaire de participation deviennent la propriété de Publications Senior inc. En participant à ce concours, les participants consentent à ce que soit utilisés leurs coordonnées par Publications Senior et/ou ses partenaires pour l'expédition d'offres promotionnelles, conformément aux règles relatives aux concours publicitaires et ce, à moins que les participants aient fourni des indications contraires dans leur formulaire de participation.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de la régler.